

Fin décembre 2017, le nombre de micro-entrepreneurs inscrits s'établit à 1 183 000, soit 11,3 % de plus que fin décembre 2016. Cette hausse confirme l'accélération constatée un an plus tôt (+ 6,2 % fin 2016, après + 3,1 % fin 2015). Elle résulte du dynamisme des immatriculations (+ 11,7 % fin 2017, après + 8,5 % fin 2016) et du recul du nombre des radiations (- 7,1 %, après - 2,2 %).

723 000 micro-entrepreneurs déclarent un chiffre d'affaires positif au quatrième trimestre 2017, soit 61,1 % des inscrits. Leur progression reste forte (+ 5,4 % sur un an) bien qu'en ralentissement (+ 8,2 % fin 2016).

Le chiffre d'affaires moyen atteint 3 664 euros au quatrième trimestre 2017, en hausse de 4,5 % sur un an.

Le chiffre d'affaires global progresse ainsi de 10,2 % sur un an au quatrième trimestre 2017, comme observé l'année précédente (+ 10,0 %).

Les secteurs des transports, des activités immobilières, de la santé et de nettoyage sont les plus dynamiques.

Sur le plan régional, la Bourgogne-Franche-Comté (+ 6,2 %), l'Île-de-France (+ 6,7 %) et la région Auvergne-Rhône-Alpes (+ 6,4 %) connaissent les plus fortes hausses de micro-entrepreneurs économiquement actifs.

LES MICRO-ENTREPRENEURS¹ FIN DÉCEMBRE 2017

Fin décembre 2017, le nombre de micro-entrepreneurs (ME) inscrits, ayant ou non déclaré un chiffre d'affaires, s'établit à 1 183 000. Il augmente de 11,3 % sur un an, confirmant l'accélération constatée un an plutôt (+ 6,2 % fin 2016, + 3,1 % fin 2015). Ce dynamisme est à la fois porté par la hausse soutenue des immatriculations² (+ 11,7 % sur un an fin décembre 2017 après

+ 8,5% fin 2016) et le recul des radiations (- 7,1 % après - 2,2 % un an plus tôt).

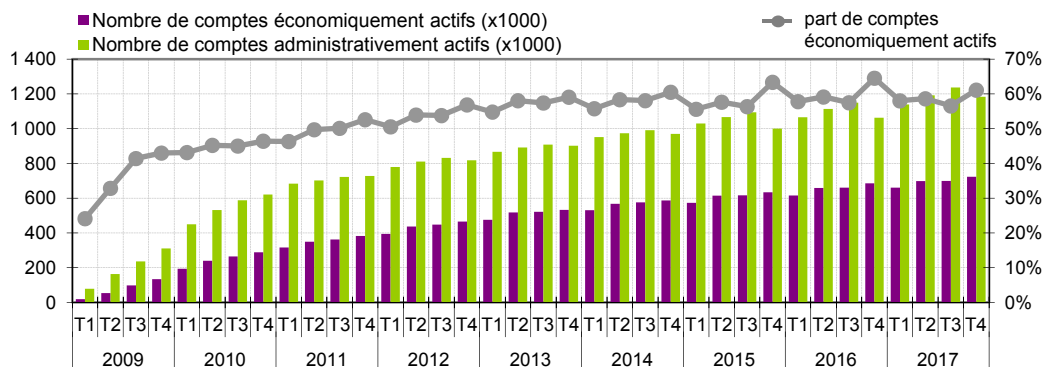
Comme le semestre précédent, le nombre d'inscrits est particulièrement dynamique dans les secteurs des transports (+ 61,6 % sur un an, *tableau 2*), des activités immobilières (+ 30,7 %), du conseil pour les affaires (+ 25,7 %), du commerce de gros

Tableau 1 : Nombre de micro-entreprises (ME) et chiffre d'affaires

	2016T4	2017T1	2017T2	2017T3	2017T4
Nombre de comptes ouverts ou fermés sur les 12 derniers mois (milliers)					
Nombre d'immatriculations au dispositif ME (1)	332	341	345	355	371
<i>Evolution annuelle (en %)</i>	8,5	9,4	7,2	8,6	11,7
Nombre de radiations de comptes ME (2)	270	268	267	267	251
<i>Evolution annuelle (en %)</i>	-2,2	-3,2	-2,7	-1,8	-7,1
Création nette de comptes ME (1)-(2)	62	74	78	88	120
Nombre de comptes en fin de trimestre (milliers)					
Nombre de comptes ME administrativement actifs (3)	1 063	1 139	1 191	1 237	1 183
<i>Evolution annuelle (en %)</i>	6,2	6,9	7,0	7,6	11,3
Nombre de comptes ME économiquement actifs (4)	686	661	698	700	723
<i>Evolution annuelle (en %)</i>	8,2	7,3	6,0	5,9	5,4
Part des comptes ME économiquement actifs (4)/(3)	64,5%	58,0%	58,6%	56,6%	61,1%
<i>Evolution annuelle (en points)</i>	1,2 pt	0,2 pt	-0,5 pt	-0,9 pt	-3,4 pt
Chiffre d'affaires du trimestre					
Chiffre d'affaires global (millions d'euros) (5)	2 404	2 212	2 498	2 441	2 649
<i>Evolution annuelle (en %)</i>	10,0	12,3	10,3	10,2	10,2
Chiffre d'affaires moyen (euros) (5)/(4)	3 505	3 347	3 577	3 490	3 664
<i>Evolution annuelle (en %)</i>	1,7	4,7	4,0	4,0	4,5

Source : Acooss-Urssaf

Graphique 1 : Evolution des nombres de comptes administrativement et économiquement actifs



Source : Acooss-Urssaf

¹ Au 1^{er} janvier 2016, les régimes du micro-social et du micro-fiscal ont fusionné sous la dénomination « micro-entrepreneur ». Le champ de cette publication porte ainsi sur les micro-entreprises soumises au régime micro-social sous jacent au dispositif auto-entrepreneur institué en 2009 ; elle exclut les micro-entreprises payant leurs cotisations sociales selon le droit commun (*encadré*).

² Une immatriculation peut correspondre à une ré-immatriculation rattachée à un SIREN existant. Il s'agit donc d'une notion différente de celle de la création d'entreprise retenue par l'Insee.

(+ 18,6 %) et des activités de la santé (+ 15,4 %). Il accélère dans le secteur du nettoyage (+ 16,1%).

Le nombre de ME économiquement actifs poursuit sa progression sur un rythme soutenu (+ 5,4% sur un an), néanmoins plus faible que celui enregistré un an plus tôt (+ 8,2 %). Il s'établit à 723 000 fin décembre 2017, soit 61,1 % des inscrits (contre 64,5 % fin 2016).

Le chiffre d'affaires trimestriel moyen est quant à lui en hausse de 4,5 % sur un an, soit un rythme nettement plus élevé que celui observé fin 2016 (+ 1,7 %). Il s'établit à 3 664 euros au quatrième trimestre 2018 (tableau 1).

Au total, le chiffre d'affaires global (2,649 milliards d'euros au quatrième trimestre 2017, tableau 1) reste sur une dynamique comparable à celle constatée un an plus tôt : + 10,2 % sur un an fin décembre 2017, après + 10,0 % fin 2016.

Des évolutions contrastées entre les secteurs ...

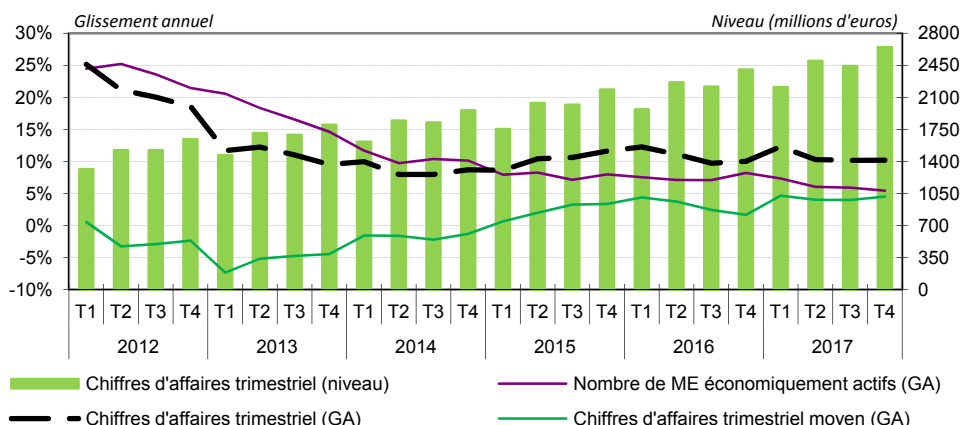
A fin décembre 2017, si la quasi-totalité des secteurs connaît une augmentation des effectifs trimestriels de ME économiquement actifs, la hausse enregistrée par les professions libérales (+ 8,2 %) est plus importante que celle des artisans-commerçants (+ 4,1%, tableau 2).

Le ralentissement du nombre de ME économiquement actifs concerne la plupart des secteurs.

La hausse dans le secteur des transports marque le pas (+ 34,6 % contre + 58,1 % l'an dernier) mais demeure très élevée. Les activités immobilières (13,9%), de nettoyage (12,8%) et de la santé (12,6%) restent dynamiques bien qu'en ralentissement par rapport à fin 2016 (tableau 2). De même, les secteurs des arts, spectacles et activités récréatives (+ 7,0 %), du commerce de gros, intermédiaires du commerce (+ 7,2 %) affichent encore des rythmes soutenus. Le conseil pour les affaires (+ 11,1 %) et les autres services personnels (+ 8,3%) accélèrent quant à eux légèrement.

Un net ralentissement s'observe dans le secteur du BTP (+ 1,2 % pour les travaux de finition et + 2,1 % pour les autres activités après respectivement + 7,3 % et + 6,4 % fin décembre 2016) et les métiers de bouche (+ 0,1 % après + 7,3 % un an plus tôt).

Graphique 2 : Glissement annuel du nombre de micro-entrepreneurs économiquement actifs et du chiffre d'affaires trimestriel



Source : Acooss-Urssaf

Dans le commerce de détail sur les marchés non classé ailleurs, le nombre de ME économiquement actifs diminue (- 3,0 % sur un an). Un recul très net est en outre enregistré dans les activités juridiques (- 10,2 %).

Les secteurs de la santé et de la coiffure restent, de loin, ceux dont la part de micro-entrepreneurs économiquement actifs est la plus importante (respectivement 82 % et 81 %, contre 61 % en moyenne). A l'inverse il est le plus faible dans le secteur des transports (29 %), en lien avec l'afflux de nouveaux inscrits.

Le chiffre d'affaires trimestriel global augmente lui aussi dans tous les secteurs hors activités juridiques (- 14,9 % sur un an). Le chiffre d'affaires des secteurs des transports, des activités immobilières, de nettoyage et de la santé augmentent d'au moins 20 % sur un an, portés par le dynamisme du nombre de ME économiquement actifs. Dans d'autres secteurs, tels que le BTP ou le commerce de détail hors métiers de bouche, la progression du chiffre d'affaires est davantage soutenue par celle du chiffre d'affaires moyen.

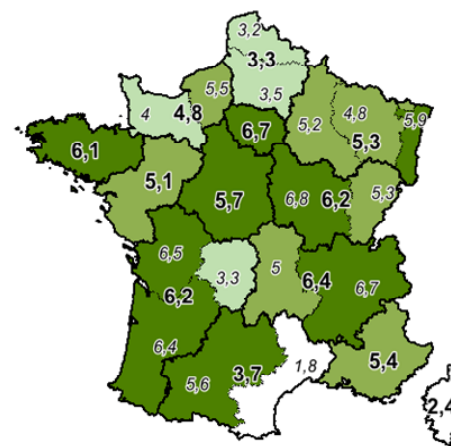
... et les régions

La Bourgogne-Franche-Comté (+ 6,2 %), l'Île-de-France (+ 6,7 %) et la région Auvergne-Rhône-Alpes (+ 6,4 %) connaissent les plus fortes hausses en nombre de ME économiquement actifs (carte 1).

L'Occitanie (+ 3,7 % après + 8,7 % un an plus tôt) et la Nouvelle-Aquitaine (+ 6,2 % après + 11,9 %) observent les décélérations les plus marquées. Ces régions enregistrent par ailleurs les hausses les plus faibles avec la Corse (2,4 %) et les Hauts-de-France (3,3 %).

Carte 1 : Glissement annuel du nombre de micro-entrepreneurs économiquement actifs au 31 décembre 2017

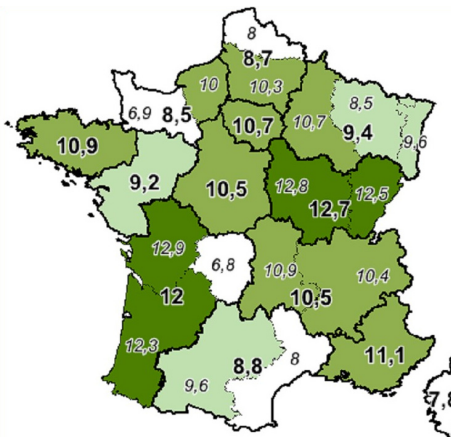
Moyenne France : + 5,4 %



Source : Acooss-Urssaf

Carte 2 : Glissement annuel du chiffre d'affaires des micro-entrepreneurs au quatrième trimestre 2017

Moyenne France : + 10,2 %



Source : Acooss-Urssaf

Note : les chiffres en gras portent sur le périmètre des régions administratives en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2016.

Le chiffre d'affaires global progresse dans l'ensemble des régions (carte 2). La Bourgogne-Franche-Comté (+12,7%) et la Nouvelle-Aquitaine (+12,0 %) sont les plus dynamiques.

Philippe Auboin
Acos – Département des études
statistiques et de l'animation du réseau

Fabien Berthelot
Urssaf des Pays de la Loire

Guillaume Lièvre
Urssaf de Poitou-Charentes

Tableau 2 : Les micro-entrepreneurs par secteur d'activité fin décembre 2017

Secteur d'activité	Nombre d'immatriculations au dispositif ME sur les 12 derniers mois			Nombre de radiations de comptes ME sur les 12 derniers mois			Nombre de ME administrativement actifs en fin de trimestre				Nombre de ME économiquement actifs en fin de trimestre				Chiffre d'affaires trimestriel global			Chiffre d'affaires trimestriel moyen			
	milliers			milliers			milliers	GA (%)			milliers	GA (%)			millions d'euros			GA (%)			
	2016 T4	2017 T2	2017 T4	2016 T4	2017 T2	2017 T4	2017 T4	2016 T4	2017 T2	2017 T4	2017 T4	2016 T4	2017 T2	2017 T4	% ME éco. actifs	2017 T4	2017 T2	2017 T4	2017 T4	2017 T2	2017 T4
A - Agriculture, sylviculture et pêche	0,5	0,5	0,5	0,5	0,4	0,4	2,4	2,5	4,3	6,1	1,7	5,1	5,4	4,7	71	5	8	8,3	3 098	2,3	3,5
CZ1 - Industrie	15,0	15,0	15,5	12,6	12,2	10,7	66,4	4,0	4,3	7,9	46,0	7,0	5,5	5,4	69	148	10	11,5	3 219	4,3	5,8
CZ2 - Métiers de bouche	5,7	5,4	5,5	5,0	4,8	4,4	19,7	4,2	3,2	6,1	11,7	7,3	3,8	0,1	60	45	9	5,3	3 808	5,0	5,2
F1 - BTP travaux de finition	16,0	15,6	15,8	16,2	15,6	12,9	69,9	-0,2	0,0	4,3	44,1	5,4	2,7	1,2	63	228	9	8,8	5 167	6,2	7,6
F2 - BTP autres	19,1	18,7	19,1	19,1	18,5	15,4	76,8	0,1	0,3	5,0	48,0	6,4	3,2	2,1	62	267	11	10,3	5 567	7,5	8,1
G1 - Commerce - réparation d'auto.	9,7	9,6	10,2	8,7	8,5	8,1	27,8	4,1	3,9	8,1	14,1	7,0	4,1	2,6	51	60	8	5,8	4 274	3,4	3,1
G2 - Commerce de gros, intermédiaires du commerce	11,3	12,1	12,8	8,8	8,7	8,0	31,1	10,7	12,4	18,6	14,7	10,9	10,9	7,2	47	79	20	11,3	5 334	8,1	3,8
G3 - Commerce de détail alim. hors métiers de bouche	1,0	1,0	1,2	1,0	1,0	0,9	3,0	1,0	2,2	7,7	1,7	2,1	-1,0	0,8	58	9	10	8,8	5 179	11,0	8,0
G4 - Commerce de détail non alimentaire	11,7	11,6	12,4	11,4	10,9	10,1	42,1	0,9	1,6	5,7	25,1	3,2	1,6	-0,1	60	96	7	3,8	3 832	5,6	3,9
G5 - Commerce de détail sur marchés non classé ailleurs	10,0	9,5	9,4	10,1	9,9	8,8	48,4	-0,1	-0,6	1,3	30,0	1,7	0,0	-3,0	62	72	6	1,1	2 385	6,3	4,2
G6 - Commerce de détail non spécialisé	9,9	10,3	12,2	9,8	9,5	8,9	33,0	0,3	2,4	11,0	18,9	1,6	1,6	3,0	57	75	5	8,0	3 978	2,9	4,9
H - Transports	20,4	24,8	30,3	9,8	11,0	13,4	44,2	63,9	57,8	61,6	12,9	58,1	35,1	34,6	29	32	25	38,3	2 516	-7,5	2,7
I - Hébergement et restauration	12,3	12,6	12,5	9,0	9,0	8,7	36,8	11,1	10,3	11,7	21,0	12,7	8,1	4,4	57	92	13	9,3	4 402	4,2	4,7
J - Informatique	12,8	12,9	13,6	12,1	11,9	11,3	39,6	2,0	2,4	6,0	21,2	4,7	1,8	1,0	54	81	4	5,9	3 823	2,2	4,8
K - Activités financières et d'assurance	2,4	2,4	2,5	1,9	1,9	1,8	6,1	9,5	9,2	12,9	3,3	8,6	7,1	4,7	54	15	22	8,5	4 675	14,3	3,6
L - Activités immobilières	7,1	8,2	9,5	4,8	4,9	4,8	19,8	17,9	21,2	30,7	8,7	18,1	20,1	13,9	44	52	29	20,4	5 957	7,2	5,7
M1 - Activités juridiques	0,4	0,3	0,2	0,4	0,4	0,3	1,2	-2,9	-6,7	-1,1	0,8	3,7	-1,9	-10,2	68	5	-6	-14,9	6 616	-4,0	-5,2
M2 - Activités comptables, de conseil et d'ingénierie	13,2	13,6	14,9	10,8	10,8	10,6	41,4	6,7	7,0	11,4	23,7	9,3	5,6	5,4	57	106	9	8,3	4 482	3,6	2,8
M3 - Conseil pour les affaires et autres ...	22,0	25,9	31,0	16,4	17,3	18,0	63,3	12,5	16,5	25,7	31,0	10,5	8,8	11,1	49	138	8	10,3	4 437	-1,0	-0,8
M4 - Activités spécialisées de design	7,4	7,5	7,9	5,3	5,2	5,2	25,1	10,6	10,1	12,2	14,2	9,2	7,5	8,7	57	52	12	12,4	3 650	3,9	3,4
M5 - Autres activités scientifiques, et techniques	14,6	14,6	15,3	12,5	12,2	11,1	52,3	4,4	4,8	8,9	31,6	7,5	6,1	5,9	60	111	10	8,8	3 508	3,7	2,8
N1 - Activités de nettoyage	9,1	9,6	10,3	6,4	6,4	5,8	32,6	10,3	11,1	16,1	21,1	14,2	12,9	12,8	65	69	19	19,6	3 246	5,2	6,0
N2 - Autres de service administratif et de soutien	11,3	11,3	12,0	10,6	10,1	9,0	40,0	2,2	3,2	8,1	25,4	3,7	3,3	3,9	63	90	7	9,6	3 527	3,6	5,5
PZ - Enseignement	13,8	14,2	15,2	10,6	10,5	10,1	52,5	7,4	7,7	10,7	34,7	9,5	6,0	5,1	66	121	8	7,3	3 490	1,8	2,0
QZ - Santé	14,8	15,3	15,6	7,8	8,1	7,7	59,3	15,9	14,3	15,4	48,9	16,5	14,8	12,6	82	136	18	20,4	2 791	2,5	7,0
R1 - Arts, spectacles, activités récréatives	21,8	22,2	23,5	15,7	15,6	15,2	84,0	8,7	8,6	11,0	51,7	11,0	7,9	7,0	62	135	11	13,0	2 613	3,4	5,6
R2 - Activités sportives	7,6	8,0	8,4	5,6	5,5	5,1	33,3	7,3	8,1	11,1	22,1	8,1	7,0	6,8	66	61	10	11,4	2 767	3,0	4,3
S1 - Réparations hors auto.	4,3	4,0	4,2	4,8	4,5	3,9	22,2	-2,5	-2,2	1,3	16,1	1,1	-1,5	-0,8	72	50	2	4,7	3 122	3,3	5,5
S2 - Coiffure et soins du corps	10,3	10,4	10,9	9,6	9,1	7,7	52,6	1,5	2,5	6,4	42,7	4,4	3,3	3,6	81	119	8	8,3	2 785	4,2	4,5
S3 - Autres services personnels	10,9	11,5	12,9	8,7	8,5	8,2	42,5	6,1	7,6	12,4	28,2	8,0	6,4	8,3	66	73	8	11,5	2 592	1,8	3,0
Z - Autres	5,1	5,5	5,9	3,4	3,5	3,8	13,6	17,1	17,9	18,1	7,5	18,9	15,6	14,7	55	25	18	25,0	3 400	1,8	9,0
Inconnu	0,6	0,3	0,2	0,6	0,6	0,6	0,2	-4,2	-39,3	-70,4	0,1	7,4	-33,8	-60,5	66	0	-33	-55,9	3 320	0,7	11,7
TOTAL	332,4	344,5	371,3	270,0	267,0	250,9	1 183,1	6,2	7,0	11,3	723,0	8,2	6,0	5,4	61	2 649	10,3	10,2	3 664	4,0	4,5
dont : professions libérales	114,3	120,5	130,6	83,3	83,9	82,4	390,7	10,0	10,5	14,1	243,0	10,9	8,8	8,2	62	848	10,3	11,1	3 488	1,4	2,6
artisans-commerçants	218,1	224,1	240,7	186,8	183,1	168,5	792,4	4,5	5,4	10,0	480,1	7,0	4,8	4,1	61	1 801	10,3	9,8	3 752	5,3	5,5

GA : glissement annuel
n.d. : non disponible

Source : Acos-Urssaf

Encadré : Sources et méthodologie

Du dispositif auto-entrepreneur...

Le régime de l'auto-entrepreneur (AE) a été créé par la loi n°2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie. Il concerne les activités commerciales, artisanales et certaines activités libérales. Sont exclues du dispositif les professions libérales affiliées à une caisse de retraite autre que la Cipav (Caisse interprofessionnelle de prévoyance et d'assurance vieillesse) ou le RSI (Régime social des indépendants), à savoir, notamment, les activités agricoles rattachées à la Mutualité sociale agricole (MSA), les professions juridiques et judiciaires, les professions de santé, les experts comptables, les agents généraux d'assurance. Sont également exclues les activités relevant de la TVA immobilière (opérations des marchands de biens, lotisseurs, agents immobiliers...). Les AE sont, comme les autres travailleurs indépendants, affiliés au RSI pour l'assurance maladie. Ce régime est caractérisé par :

- des formalités de création allégées,
- le paiement de cotisations uniquement lorsque l'activité génère un chiffre d'affaires,
- le caractère libératoire des versements de cotisations et contributions sociales et, si le revenu fiscal de référence ne dépasse pas un certain seuil, de l'impôt sur le revenu (*les taux de prélèvement sont définis dans le tableau A*),
- la franchise de TVA, et donc sa non-récupération,
- l'absence de limitation de durée, dès lors que le chiffre d'affaires est inférieur aux seuils du régime micro fiscal (soit 82 800 € pour une activité d'achat/revente et 33 200 € pour une activité de prestations ou de service en 2017). En cas de dépassement, sans toutefois dépasser les seuils de franchise de TVA (91 000 € pour les activités d'achat-vente et 35 200 € pour les activités de prestation de services), il est possible de conserver le régime d'AE l'année du dépassement et la suivante.

Depuis le 1^{er} janvier 2011, tout AE est soumis à l'obligation de déclarer son chiffre d'affaires à chaque échéance, quel que soit le montant, même s'il est nul. Il est aussi redevable depuis cette date de la contribution à la formation professionnelle. En outre, à

compter de 2012, l'AE est redevable, pour chaque déclaration non réalisée, d'une pénalité d'un montant égal à 1,50 % du plafond mensuel de sécurité sociale en vigueur arrondi à l'euro supérieur et d'une taxation d'office calculée en fonction du nombre de déclarations mensuelles ou trimestrielles non transmises au terme de l'année.

Les Urssaf enregistrent les déclarations et les paiements pour le compte de tous les organismes sociaux (RSI et CIPAV notamment), ainsi que pour les services fiscaux si le cotisant choisit le prélèvement libératoire.

...au régime du micro-entrepreneur

La loi Pinel du 18 Juin 2014 a créé un régime unique, simplifié, en fusionnant au 1^{er} janvier 2016 les régimes du micro-social (AE) et du micro-fiscal. Ce régime dit du « micro-entrepreneur » (ME) permet à l'ensemble des travailleurs indépendants concernés de bénéficier du mode de calcul et de paiement simplifié des cotisations basé sur le chiffre d'affaires réalisé, ainsi que de l'option pour le prélèvement libératoire de l'impôt sur le revenu sous conditions de revenu.

Ce régime devait s'appliquer automatiquement au 1^{er} janvier 2016 à l'ensemble des travailleurs indépendants relevant des professions artisanales ou commerciales et à ceux relevant de la Cipav bénéficiant des régimes micro-fiscaux définis aux articles 50-0 et 102 ter du code général des impôts. Toutefois, la loi de financement de la sécurité sociale pour 2016 est revenue partiellement sur ces dispositions : les travailleurs indépendants bénéficiant des régimes fiscaux de la micro-entreprise qui relevaient au 31 décembre 2015 du régime social de droit commun, ont été maintenus dans ce régime, sauf demande contraire.

Les radiations

Depuis la mise en place du dispositif, les radiations interviennent plus fortement au quatrième trimestre de chaque année en raison de la réglementation qui rend effective certaines demandes de radiation au 31 décembre de l'année. La radiation intervient systématiquement au quatrième trimestre lorsque :

- la demande de radiation pour changement de régime d'imposition ou de changement de régime (régime AE vers régime « classique des travailleurs indépendants ») est effectuée plus de trois mois après le début d'activité ;
- le chiffre d'affaires annuel déclaré par l'AE dépasse le seuil de franchise de TVA ;
- le chiffre d'affaires annuel déclaré par l'AE dépasse deux années consécutivement le seuil de régime micro-fiscal.

La loi de financement de la sécurité sociale pour 2011 a introduit à compter du 1^{er} janvier 2011 un mécanisme de **radiation d'office en cas de chiffres d'affaires nul** sur 24 mois ou 8 trimestres consécutifs.

La loi Pinel du 18 Juin 2014 a supprimé cette disposition et a aligné le mécanisme de radiation pour chiffre d'affaires nul sur celui des travailleurs indépendants « classiques » : à compter du 1^{er} janvier 2016, ce type de radiation intervient au 31 décembre après deux années consécutives sans chiffre d'affaires. Les radiations d'office en cours d'année ont ainsi été suspendues dès le début de l'année 2015.

Le suivi statistique

Les informations statistiques sur les ME exploitées dans cette publication sont issues du système d'information décisionnel de l'Acosse et des Urssaf. Celui-ci centralise depuis 2009, via des alimentations mensuelles, les informations relatives aux ME de la France entière hors Mayotte. Les données utilisées dans cette publication sont issues d'une extraction au 30/06/2017.

Afin de mieux classifier les activités des ME, une nomenclature spécifique agrégée en 30 classes a été constituée. Elle est construite à partir de la nomenclature d'activités entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2008 (NAF rév.2). Certaines classes sont issues des nomenclatures agrégées connues (A, H, I, J, K, L, P, Q), d'autres sont des regroupements de postes à des niveaux plus ou moins fins, tels que « C22 - Métiers de bouche » par exemple. Le détail de la nomenclature est disponible sur acoss.fr.

Définitions

Est considéré comme **administrativement actif** un ME ayant été immatriculé avant ou pendant la période et non radié au cours de cette période, qu'il ait déclaré ou pas un chiffre d'affaire positif.

Est considéré comme **économiquement actif** un ME ayant déclaré un chiffre d'affaire positif sur la période étudiée.

Tableau A : Taux applicables en 2017

	Prélèvement social forfaitaire	Versement libératoire de l'impôt sur le revenu
Vente de marchandises	13,1 %	1,0 %
Prestations de services commerciales ou artisanales	22,7 %	1,7 %
Autres prestations de services relevant du RSI	22,7 %	2,2 %
Activités libérales relevant de la CIPAV	22,5 %	2,2 %

Pour approfondir...

- « Les micro-entrepreneurs fin 2016 », *Acosse Stat n°252*, juillet 2017.

- « Les micro-entrepreneurs en 2016 : toujours plus nombreux, avec un chiffre d'affaires en hausse », *Acosse Stat n°270*, juin 2018.

Retrouvez sur acoss.fr les publications de l'Acosse et des Urssaf, des données à télécharger, ainsi que des précisions sur les sources et les méthodologies.